DOSSIER DE PRESSE

Samedi 14 octobre 2023

Inauguration de la salle des Berges de l'Adour



Ville d'Aureilhan
Hautes-Pyrénées

Édito du Maire



Salle des Berges de l'Adour (octobre 2023).



Emmanuel ALONSO, Maire d'Aureilhan

L'inauguration d'un nouvel équipement est toujours un temps fort dans la vie d'une collectivité. Cette salle était un engagement de campagne pris devant les électeurs en 2020. L'ensemble de l'équipe municipale avait à cœur de le respecter afin d'offrir un nouvel équipement de qualité. C'est une réalisation qui nous rend fiers à ce niveau, mais aussi et surtout car il s'agit une fois encore de la reconquête d'une friche par la Municipalité. Le quatrième exemple concret de notre détermination à œuvrer dans le sens de la reconstruction de la ville sur la ville, après la Maison Associative, le Centre de Santé et les vestiaires du stade des « Pompons Verts ».

Je remercie les partenaires financiers qui ont permis la réalisation de ce projet : l'État, la Région, le Département, sans oublier le SDE, qui nous loue la toiture.

Je salue bien évidemment l'architecte, M. Christophe LABORDE, qui a conçu cette salle, ainsi que l'ensemble des entreprises qui ont pu œuvrer sur ce chantier, et ainsi concrétiser notre volonté.

J'espère que chacun pourra profiter de ce nouvel équipement, dans le respect des valeurs qui tissent du lien, qui donnent le goût du collectif, du respect de soi et des autres.

Je formule le vœu que les habitants s'approprient cette salle pour les moments familiaux ou amicaux. Car désormais, ce sont les Aureilhanaises et Aureilhanais qui en feront battre le cœur. Répondre à cette attente était notre priorité. La seconde, qui marque également fortement le projet, était de se connecter et de répondre aux enjeux climatiques : production d'énergie photovoltaïque (réalisée par le SDE), éviter les énergies fossiles (pompe à chaleur), parking non imperméabilisé et haies périphériques (à venir). Autant de marqueurs forts témoignant concrètement de notre engagement pour une planète plus durable !

Vive la Salle des Berges de l'Adour !
Vive Aureilhan !

Une salle des fêtes pour tous les Aureilhanais.

La Municipalité s'y était engagée : elle est désormais bâtie, inaugurée et prête à être utilisée.







De l'engagement au projet achevé

Dans le cadre des élections municipales de 2020, la Liste Aureilhan Unis dans l'Action s'était engagée à rénover la salle « Bord Adour » pour la mettre à disposition des habitants. L'objectif était alors de proposer aux habitants d'Aureilhan un nouvel équipement répondant aux dernières exigences environnementales, à proximité immédiate du Parc des Sports. Deux sites étaient à l'origine envisagés. L'ancien, jouxtant des bâtiments communaux, et celui qui fut finalement retenu, opportunité foncière à l'époque préemptée par la Ville. Faire du neuf avec de l'ancien représente un véritable investissement financier, mais ce n'est qu'à ce prix que les principes posés par la Loi Climat et Résilience peuvent être appliqués, et notamment le Zéro Artificialisation Nette. Pour rappel, cette disposition demande aux territoires, communes, départements, régions de réduire de 50 % le rythme d'artificialisation et de consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2030 par rapport à la consommation mesurée entre 2011 et 2020. Bien loin d'un simple objectif, il s'agit à Aureilhan d'un engagement concret !

Parce qu'il permettait de reconstruire sur de l'ancien, ce chantier d'ampleur a nécessité de longs mois de travaux. Débuté en septembre 2022 avec le désamiantage et la démolition de l'ancien hangar, il s'est prolongé par la mise en place des fondations en novembre 2022. En janvier 2023, ce fut au tour de l'élévation des murs et cloisons, la pose de la charpente, des menuiseries extérieures, du carrelage, des fenêtres, du faux-plafond, sans oublier la mise en place des cloisons intérieures. La période estivale a été l'occasion de réaliser les peintures intérieures, finaliser les abords et les stationnements.

Cet équipement pouvant accueillir jusqu'à 150 personnes est modulaire, afin de permettre à deux événements différents de pouvoir avoir lieu simultanément. Pour cela, chacune des deux salles est dotée d'une cuisine. Afin de répondre aux enjeux énergétiques, elle est équipée sur 200m2 de plus de 100 modules de panneaux solaires, orientés plein Sud, installés par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées après un investissement de 35 000 € HT. Cela permet au SDE de produire 37,5 Kilowatt Crête (kWC), soit l'équivalent de la production de près de 10 foyers.

A l'occasion de la réunion du Conseil Municipal du 6 septembre 2023, il a été décidé à l'unanimité de baptiser cette nouvelle réalisation « Salle des Berges de l'Adour ».

Montant total de l'investissement : 647 855 € HT

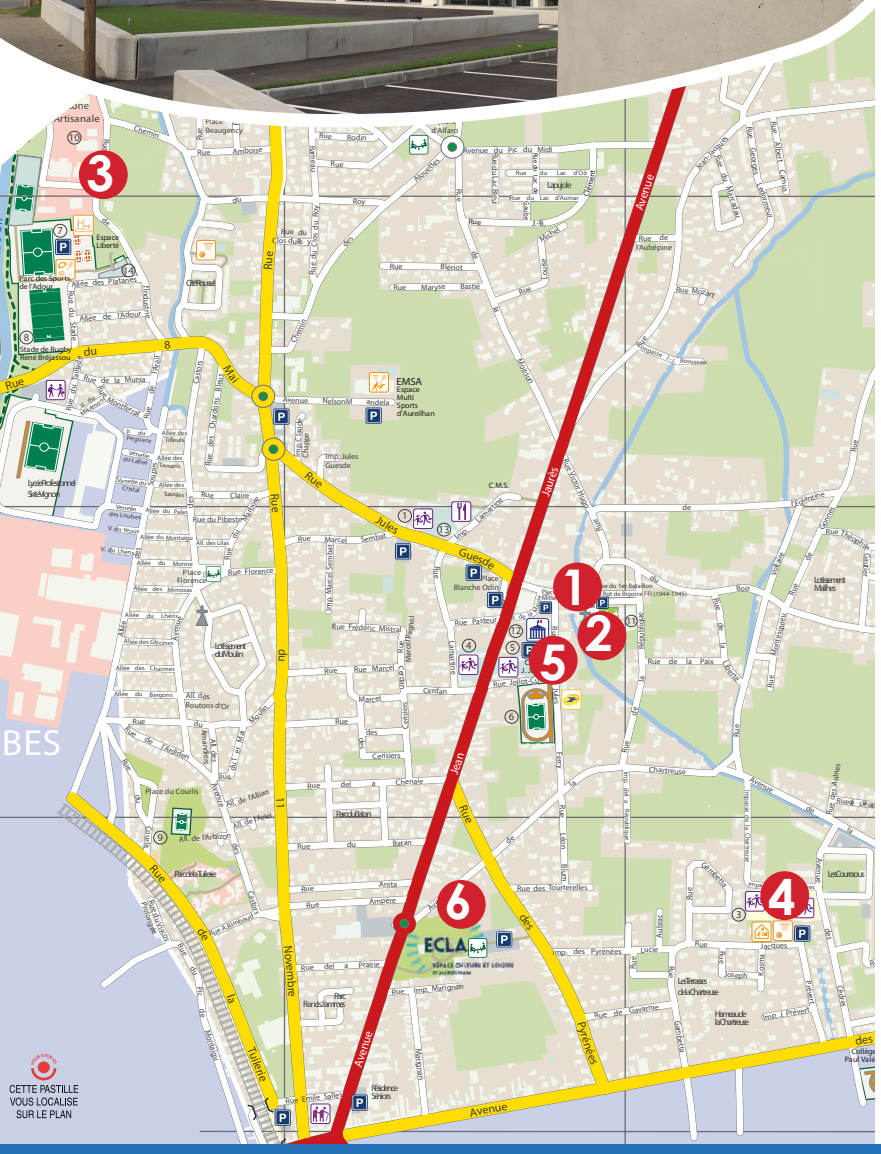
Plan de financement

Subvention État : 170 000 € (26%). DETR et DSIL.	Subvention Région : en cours.	Subvention Département : 90 000 € (14%) - Développement Territorial 2022.	Subvention Communauté d'Agglomération : en cours.	Autofinancement : 387 855 € (dans l'attente des subventions de l'ensemble des partenaires).

Vous souhaitez découvrir et réserver la Salle des Berges de l'Adour ? Rien de plus simple. Pour cela, découvrez la visite vidéo de la salle disponible sur le site Internet de la Ville : www.ville-aureilhan.fr

Toute demande de réservation doit être effectuée en contactant directement la Mairie à l'adresse suivante : mairie.aureilhan@ville-aureilhan.fr





Le saviez-vous ? Aureilhan compte cinq autres salles pouvant être réservées, soit par des habitants, soit par des associations, afin de satisfaire toutes les demandes :

Pour les habitants :

1. La salle Albert d'Ozon (place de l'Église). Capacité d'accueil : 80 personnes.
2. La salle du cloître (place de l'Église). Capacité d'accueil : 40 personnes.
3. La salle des Berges de l'Adour (8 rue de l'Industrie). Capacité d'accueil : 150 personnes.

Pour les associations :

4. La salle n°1 de la Maison du Temps Libre (rue Jacques Prévert). Capacité d'accueil : 80 personnes.
5. Le Centre Jean Jaurès (rue Jules Ferry). Capacité d'accueil : 600 personnes.
6. L'auditorium de l'ECLA (24 avenue Jean Jaurès). Capacité d'accueil : 136 places assises et 5 places PMR.

Contact presse :

Marie TOCABEN, Chargée de communication
marie.tocaben@ville-aureilhan.fr